

RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS



Conseil
québécois
de la **coopération**
et de la **mutualité**

OBJECTIF GÉNÉRAL

Que l'année 2012 permette au mouvement coopératif et mutualiste québécois de faire **connaître et reconnaître** auprès des différents paliers de gouvernement, des organisations québécoises, canadiennes et internationales et des jeunes, que les coopératives et les mutuelles sont un incontournable pour la prospérité durable.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES DIFFÉRENTS PUBLICS CIBLES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	GOUVERNEMENT DU CANADA	LES ORGANISATIONS QUÉBÉCOISES ET INTERNATIONALES	RÉGIONS (CRÉ - MRC - MUNICIPALITÉS)	LE GRAND PUBLIC
<ul style="list-style-type: none"> > Obtenir la reconnaissance des coopératives et mutuelles dans tous les programmes gouvernementaux, politiques et stratégies gouvernementales. > Renouveler l'Entente de partenariat relativement au développement des coopératives. > Obtenir la reconduction de la Ristourne à impôt différé (RID). > Obtenir la mise en place d'un incitatif fiscal (crédit d'impôt) pour favoriser la capitalisation des coopératives de services de proximité ou de développement local. Obtenir l'intégration du vocable « coopérative » dans le titre du sous-ministériat de qui relèvent les coopératives au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). > Amorcer la mise à jour de la Politique de développement des coopératives. > Obtenir l'intégration d'un module sur les coopératives dans les cours d'économie des cégeps et des universités. 	<ul style="list-style-type: none"> > Les gouvernements provinciaux sont invités à supporter le développement coopératif et mutualiste dans chaque province et territoire. > Le rôle des coopératives au maintien des minorités francophones est reconnu. > Établissement comme programme permanent de l'Initiative de développement coopératif (IDC). > Mise en place d'un fonds de développement coopératif (capital patient). > Établissement d'un Régime d'investissement coopératif (RIC) au fédéral. > Mise en place par le Secrétariat rural et aux coopératives d'une table interministérielle. 	<ul style="list-style-type: none"> > Faire connaître et reconnaître que les coopératives et mutuelles sont un incontournable pour la prospérité durable. > Obtenir des appuis publics des partenaires du développement du mouvement coopératif et mutualiste québécois. (Déclaration) > Mobiliser les réseaux coopératifs et mutualistes à participer au : <ul style="list-style-type: none"> - Congrès du Conseil canadien de la coopération et de la mutualité et de la Canadian Co-operative Association (CCA) qui se tiendra à Montréal du 27 au 29 juin 2012. - Sommet international des coopératives qui se tiendra du 8 au 11 octobre 2012. > Les conseils francophones ont tenu une activité à grand déploiement dans leur province. > Développement international Desjardins (DID) et SÓCODEVI en collaboration avec la Canadian Development Foundation (CDF) ont démontré que les coopératives du nord contribuent au renforcement des mouvements coopératifs de pays en développement. 	<ul style="list-style-type: none"> > Les réseaux coopératifs sont partie prenante des stratégies de développement régional et local. > Les acteurs des différentes instances (CLD, Solidarité rurale du Québec, SADC, élus municipaux, entrepreneurs, jeunes, etc.) ancrés dans les régions connaissent la formule coopérative comme une plus-value pour le développement de leur territoire. > Une mobilisation des forces coopératives et régionales permettra de faire émerger des initiatives et des idées novatrices lors des forums régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation de campagne de marketing interactif (concours sur le web, utilisations des médias sociaux, blogues, développement d'applications pour téléphones intelligents). > Annonce de la mise en place d'un quartier vitrine sur Montréal.
<p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Lancement de l'année internationale à l'Assemblée nationale (début février avec la reprise des travaux parlementaires). > Utilisation de la signature de l'Année internationale par les ministères et organismes. > Soutien financier au Sommet international des coopératives. > Soutien financier à l'organisation des Forums régionaux. 	<p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Coordonner une activité de lancement de l'Année internationale avec le gouvernement canadien (Déclaration en Chambre). > Communiquer à l'aide du Hill Times que c'est l'année internationale des coopératives. > Tenir dans chaque province canadienne une activité avec les parlementaires. > Promouvoir le site web en collaboration avec le CCCM/CCA et le Secrétariat rural et aux coopératives du Canada. www.canada2012.coop 	<p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Tenue de forums régionaux. > Signer des ententes de collaboration. 	<p>LES JEUNES</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rendre disponibles des outils pédagogiques destinés aux étudiants des cégeps et universités. <p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire connaître aux jeunes le développement coopératif. > Présenter dans cinq réseaux de jeunes (Jeune chambre de commerce de Québec et de Montréal, réseaux jeunesse tel FEUQ et autres) le modèle d'affaires coopératif et mutualiste. 	<p>LES COOPÉRATEURS/ COOPÉRATRICES-</p> <ul style="list-style-type: none"> > Un appel est lancé aux coopérateurs et coopératrices pour qu'ils s'affichent (adhésion à la campagne Je Coop). > Les coopérateurs sont invités à promouvoir et à présenter à leurs proches, partenaires et réseaux de contacts la différence coopérative. Des formations de porte-paroles seront réalisées pour les appuyer. > Solliciter l'implication de chacune des coopératives en les invitant à poser un geste particulier, notamment en misant sur le renforcement de leur identité coopérative.

>> Pour accéder au plan d'action : <http://s.coop/5lkh> >> Pour accéder au calendrier : <http://s.coop/5ki8>